



Comment un instituteur soupçonné de pédophilie a échappé 23 ans à la justice

Par Anna Benjamin et Jérémie Pham-Lê, publié le 23/02/2017 à 18:35

L'instituteur accusé d'avoir accusé trois enfants à Paris est visé par une obligation de soins et a l'interdiction d'effectuer des activités ou d'entrer en contact avec des mineurs (photo d'illustration).

Un enseignant de Paris a été mis en examen le 15 février pour trois agressions sexuelles sur des élèves de 3 à 5 ans entre 1991 et 2013. Décrit comme "brutal" dans ses méthodes, l'homme de 57 ans avait été signalé à plusieurs reprises sans être poursuivi.

Comment ce pédophile présumé a-t-il pu échapper à la justice pendant vingt-trois longues années? Alors que depuis 2015, l'Education nationale passe au crible les antécédents judiciaires de ses fonctionnaires, le comportement d'un instituteur parisien suscite l'effroi. Âgé de 57 ans, l'homme a été mis en examen le 15 février pour trois agressions sexuelles sur mineurs de moins de 15 ans par personne ayant autorité, indique ce jeudi une source proche de l'enquête à L'Express, confirmant une information de M6.

Les trois affaires sont distinctes et concernent des périodes étendues de sa carrière. Selon nos informations, l'enseignant est soupçonné d'avoir pratiqué des attouchements sexuels sur un élève de 5 ans en 1991, un autre de 4 ans en 2008 et un troisième de 3 ans entre 2012 et 2013. Ces agressions auraient été commises dans deux écoles maternelles du 17^e arrondissement de Paris.

L'instituteur se dédouane en garde à vue

Lors de ses 48 heures de garde à vue dans les locaux de la Brigade de protection des mineurs (BPM) de Paris, l'homme a changé plusieurs fois de version, pour finalement se dédouaner derrière des "faits anciens". Si elles sont avérées pourtant, ces agressions ne sont pas prescrites en raison de l'âge des victimes. A l'issue de son interrogatoire, le professeur a été laissé libre sous contrôle judiciaire. Il est visé par une obligation de soins et a l'interdiction d'effectuer des activités ou d'entrer en contact avec des mineurs. Le suspect, en arrêt maladie pour dépression, n'enseigne plus depuis 2014.

Comme l'explique M6, cette affaire a connu bien des années d'errements. Il faut seulement attendre 2014 pour qu'une enquête préliminaire soit ouverte par le parquet de Paris à la suite d'un nouveau signalement de l'Education nationale. Les enquêteurs de la BPM convoquent alors la troisième victime, qui décrit des faits d'attouchements sexuels. Une audition suffisamment convaincante pour que les policiers décident de se plonger dans le passé de l'enseignant et de reprendre une à une toutes les accusations portées à son encontre.



Manque de preuves, "rumeurs", rétractations...

Manque de preuves, "rumeurs" insuffisamment étayées, rétractations... Pendant plus de deux décennies, la confusion règne. Et l'enseignant n'est jamais inquiété. En 1991 puis en 2008, les plaintes sont classées sans suite. En 2012, le signalement auprès de l'Education nationale n'est pas transmis à la justice. "Des parents avaient accusé l'enseignant, d'autres ne voulaient pas être associés aux rumeurs, ce qui a généré un contexte compliqué", confie à L'Express une source éducative. Ce n'est que quand la fillette réitère ses accusations deux ans plus tard que la machine judiciaire se lance.

Avec le recul, certains parents d'élèves se souviennent d'un instituteur un peu "brutal dans sa pédagogie". Une observation inscrite dans un rapport de l'inspection académique. "Des incidents dans sa manière de s'adresser aux élèves ont notamment été relevés", raconte la même source éducative.

Du fait de son congé maladie, l'enseignant ne peut pas encore être sanctionné administrativement. "Il sera suspendu dès la fin de son arrêt, qui devrait intervenir au maximum à la fin de l'année 2017. Dans tous les cas, il ne sera plus jamais devant des élèves", assure à L'Express une source au sein du ministère de l'Education nationale. Si, à l'issue de l'instruction judiciaire, l'homme est condamné, il risque la révocation.

Reste une interrogation: le fonctionnaire a-t-il profité de failles? "A ce stade de l'enquête, absolument pas", rétorque cette source. Et de souligner que "les autorités ne peuvent pas sanctionner un professeur à la moindre rumeur ou s'il n'est pas mis en examen". Le quinquagénaire n'apparaissait pas sur le fichier des auteurs d'infractions sexuelles et son casier judiciaire était resté vierge.